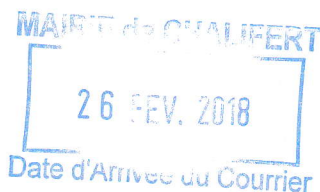




**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-et-Marne



MAIRIE DE CHALIFERT
Monsieur Laurent SIMON
Maire
Rue Louis Braille
77 144 Chalifert

Melun, le 23 février 2018

Dossier suivi par : Noémie LHERMITTE
Chargée d'Études en Urbanisme
Tél : 01.64.79.26.16
Email : Noemie.LHERMITTE@cma77.fr

Objet : Avis de la CMA 77 sur l'arrêt du projet du PLU

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 13 février 2018 relatif à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chalifert, nous vous prions de trouver ci-joint les observations et les remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Elisabeth DETRY
Présidente

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne
Château Gruber – 4, avenue du Général Leclerc – 77008 MELUN Cedex
Tél : 01.64.79.26.16 – Fax : 01.64.79.26.15
E-mail : Noemie.LHERMITTE@cma77.fr

CHALIFERT : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Objet : Avis et remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

OBSERVATIONS/REMARQUES :

> La Chambre de Métiers et de l'Artisanat 77 met en avant le fait que l'« Artisanat » n'apparaît que succinctement dans le Rapport de Présentation et le PADD.

A titre d'information, la CMA77 souhaite rappeler que sont considérées comme entreprises artisanales :

- Les entreprises exerçant une activité professionnelle indépendante de production, de réparation, de transformation ou de prestation de services.
- Les entreprises dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 10 à la création. En cas de dépassement de ce seuil, elles peuvent rester immatriculées au Répertoire des Métiers sous certaines conditions, c'est ce que l'on appelle le « droit de suite ».

De ce fait, de très nombreuses activités, traditionnellement considérées comme commerciales, sont avant tout artisanales. Par exemple, un boulanger est souvent assimilé à un commerçant en raison des locaux utilisés (magasins avec vitrines). Mais en réalité, il relève en premier lieu de l'Artisanat dès lors qu'il fabrique ses pains et viennoiseries ; il en va de même pour les activités de types boucherie, pressing ou bijouterie. L'activité artisanale est autant présente dans les zones industrielles et commerciales que dans le centre-ville et les centralités de quartiers.

Suite à ce constat et à la définition effectuée précédemment, la CMA77 souhaiterait que l'artisanat soit davantage mentionné au sein de ces documents.

> La commune montre une volonté de développer son économie avec la réalisation d'une zone d'activité et des réflexions tournées vers la redynamisation du centre-ville. La CMA77 est favorable à ces volontés, et reste à votre disposition pour évoquer ensemble ces problématiques et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter en lien avec l'Artisanat.

> Dans le Règlement, pour les zones urbaines accueillant des artisans, le nombre de place de stationnement n'est pas cité pour l'usage artisanal. La CMA77 souhaiterait qu'il en soit fait mention.